

## ALSTOM

### ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 2 JUILLET 2013

#### Résultats du vote des résolutions et compte-rendu de l'assemblée générale

L'assemblée générale mixte des actionnaires réunie à Paris, au Palais des Congrès, le 2 juillet 2013 sous la présidence de M. Patrick KRON a adopté l'ensemble des résolutions proposées par le Conseil d'administration.

L'assemblée générale réunissait des actionnaires représentant 194 299 369 actions, soit 63 % du nombre total d'actions et de droits de vote. La totalité des actions composant le capital social disposait du droit de vote à cette assemblée générale.

Nombre total d'actions	308 405 122
Nombre total de droits de vote <sup>(*)</sup>	308 405 122
Nombre d'actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance	Partie ordinaire : 5 237 Partie extraordinaire : 5 237
Nombre d'actions présentes, représentées ou ayant voté à distance	Partie ordinaire : 194 299 369 Partie extraordinaire : 194 299 369
Nombre de droits de vote <sup>(*)</sup> des actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance	Partie ordinaire : 194 299 369 Partie extraordinaire : 194 299 369

<sup>(\*)</sup> Aucune action privée du droit de vote

Lors de cette assemblée, M. Patrick Kron a présenté l'actionnariat d'Alstom et les événements marquants de l'exercice 2012/13. Un point particulier a été fait sur l'Innovation chez Alstom, avec une présentation de M. Ronan Stephan, Directeur de l'Innovation du Groupe, suivie de deux exemples concrets d'innovation, présentés par M. Jérôme Péresse, Président du Secteur Renewable Power, et M. Grégoire Poux-Guillaume, Président du Secteur Grid. M. Nicolas Tissot, Directeur Financier, a commenté les résultats du Groupe pour l'exercice clos le 31 mars 2013. Puis M. Patrick Kron a exposé les perspectives du Groupe, avant de conclure en évoquant la gouvernance au sein du Groupe.

Enfin, les Commissaires aux comptes ont présenté le contenu de leurs rapports.

Aucune question écrite n'a été envoyée à la société.

A l'issue de ces présentations, le Président a ouvert les débats et répondu aux questions des actionnaires.

Les actionnaires ont approuvé les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2012/13. Ils ont également approuvé un dividende de € 0,84 par action, dont la mise en paiement, effectué en numéraire, interviendra le 9 juillet 2013 (la date de détachement du coupon étant le 4 juillet 2013).

Les actionnaires ont également approuvé la convention réglementée visée à l'article L.225-38 du Code de commerce, qui avait été autorisée par le Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> octobre 2012, à savoir le contrat de garantie et de placement entre la Société et un groupe de banques, relatif à la garantie de placement des actions nouvelles dans le cadre de l'augmentation de capital par placement privé d'un montant total de € 350 millions, prime d'émission incluse, réalisée le 4 octobre 2012.

L'assemblée générale a par ailleurs nommée Mme Amparo Moraleda en qualité d'administrateur indépendant, pour une durée de quatre années. Cette nomination fait suite à la décision de M. Jean-Paul Béchat de mettre un terme à son mandat exercé depuis douze années. Mme Moraleda rejoindra le Comité d'Audit qui sera présidé par M. Alan Thomson succédant à M. Jean-Paul Béchat.

La composition du Conseil d'administration d'ALSTOM à l'issue de cette assemblée est rappelée en page 5 du présent document.

L'assemblée générale a par ailleurs fixé à € 1 000 000 le montant maximum des jetons de présence alloués au Conseil d'administration par exercice.

Les actionnaires ont également autorisé la Société à intervenir sur ses propres actions, dans la limite d'un nombre d'actions représentant 10 % du capital et d'un prix maximum d'achat de € 70 par action. Cette autorisation est valable pour une durée de 18 mois.

L'assemblée générale a ensuite renouvelé les autorisations données au Conseil d'administration de procéder à des attributions gratuites d'actions et de consentir des stock-options, dans la limite de 1% du capital social pour les attributions gratuites d'actions et de 2,5 % pour les stock options. Il est rappelé que le montant total d'augmentation de capital susceptible de résulter de ces deux autorisations est limité à 2,5 % du capital social.

### Détail des votes résolution par résolution

Nombre total d'actions disposant du droit de vote	308 405 122
Nombre d'actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance	Partie ordinaire : 5 237 Partie extraordinaire : 5 237
Nombre de droits de vote <sup>(*)</sup> d'actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance	Partie ordinaire : 194 299 369 Partie extraordinaire : 194 299 369
Quorum	63 %

<sup>(\*)</sup> Aucune action privée du droit de vote

<b>Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire</b>							
N°	Résultat	Pour		Contre	Abstention		
		Nombre de voix	%	Nombre de voix	%	Nombre de voix	%
<b>1</b>	<b>Approbation des comptes annuels</b>						
	Adoptée	194 161 482	99,93 %	114 782	0,06 %	23 105	0,01 %
<b>2</b>	<b>Approbation des comptes consolidés</b>						
	Adoptée	194 158 828	99,93 %	115 352	0,06 %	25 189	0,01 %
<b>3</b>	<b>Affectation du résultat</b>						
	Adoptée	194 182 426	99,94 %	101 530	0,05 %	15 413	0,01 %
<b>4</b>	<b>Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés</b>						
	Adoptée	193 401 116*	99,54 %	876 646	0,45 %	19 625	0,01 %
<b>5</b>	<b>Nomination de Mme Amparo Moraleda en qualité d'administrateur</b>						
	Adoptée	193 529 897	99,60 %	745 820	0,38 %	23 652	0,01 %
<b>6</b>	<b>Fixation du montant des jetons de présence</b>						
	Adoptée	191 328 949	98,47 %	2 937 657	1,51 %	32 763	0,02 %
<b>7</b>	<b>Autorisation d'opérer sur les actions de la Société</b>						
	Adoptée	191 319 909	98,47 %	2 947 804	1,52 %	31 656	0,02 %

\* Exclusion de 982 et 1 000 actions détenues par M. Chodron de Courcel et M. Jean-Martin Folz respectivement.

<b>Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire</b>							
<b>N°</b>	<b>Résultat</b>	<b>Pour</b>		<b>Contre</b>		<b>Abstention</b>	
		<b>Nombre de voix</b>	<b>%</b>	<b>Nombre de voix</b>	<b>%</b>	<b>Nombre de voix</b>	<b>%</b>
<b>8</b>	<b>Autorisation de réduire le capital social</b>						
	Adoptée	193 768 802	99,73 %	514 697	0,26 %	15 870	0,01 %
<b>9</b>	<b>Autorisation de procéder à des attributions gratuites d'actions</b>						
	Adoptée	143 215 785	73,71 %	51 053 332	26,28 %	30 252	0,02 %
<b>10</b>	<b>Autorisation de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions</b>						
	Adoptée	144 783 513	74,52 %	49 495 205	25,47 %	20 651	0,01 %
<b>11</b>	<b>Pouvoirs pour l'exécution des décisions de l'Assemblée</b>						
	Adoptée	194 186 066	99,94 %	86 135	0,04 %	27 168	0,01 %

### Composition du Conseil d'administration au 2 juillet 2013

Nom	Mandat	Administrateur indépendant	Participation à un Comité		
			Audit	N&R <sup>(1)</sup>	ECDD <sup>(2)</sup>
<b>Patrick Kron</b>	Président-Directeur Général Administrateur				
<b>Candace K. Beinecke</b>	Administrateur			✓	
<b>Olivier Bouygues</b>	Administrateur			✓	
<b>Georges Chodron de Courcel</b>	Administrateur		✓		
<b>Pascal Colombani</b>	Administrateur	✓	✓		✓
<b>Jean-Martin Folz</b>	Administrateur	✓			✓ Président
<b>Lalita D. Gupte</b>	Administrateur	✓	✓		
<b>Gérard Hauser</b>	Administrateur	✓		✓	
<b>Katrina Landis</b>	Administrateur	✓			✓
<b>James W. Leng</b>	Administrateur	✓		✓ Président	
<b>Klaus Mangold</b>	Administrateur	✓		✓	
<b>Amparo Moraleda</b>	Administrateur	✓	✓		
<b>Alan Thomson</b>	Administrateur	✓	✓ Président		
<b>Bouygues SA représenté par Philippe Marien</b>	Administrateur		✓		

(1) Comité de nominations et de rémunération.

(2) Comité pour l'éthique, la conformité et le développement durable.

Le taux d'administrateurs indépendants est de :

- 64 % au sein du Conseil,
- 67 % au sein du Comité d'audit,
- 60% au sein du Comité de nominations et de rémunération, et
- 100% au sein du Comité pour l'éthique, la conformité et le développement durable.

Chaque Comité du Conseil est présidé par un administrateur indépendant.

## **Information des actionnaires**

L'ensemble des documents et informations devant être publiés en application de l'article R.225-73-1 du Code de commerce ont été mis à disposition des actionnaires dans les délais légaux sur le site internet [www.alstom.fr](http://www.alstom.fr), rubrique : Investisseurs/Assemblée Générale.

Le Document de Référence a été remis le jour de l'assemblée générale aux actionnaires présents qui le souhaitent. Il est accessible sur le site internet de la société ([www.alstom.fr](http://www.alstom.fr)) depuis le 30 mai 2013 et également disponible sur le site de l'AMF ([www.amf-France.org](http://www.amf-France.org)). Des exemplaires sont disponibles au siège de la Société 3 avenue André Malraux – 92300 Levallois-Perret. Les actionnaires peuvent également en obtenir gratuitement une copie sur simple demande écrite adressée au siège de la Société à l'attention des Relations Investisseurs.